

PROJET ÉOLIEN DE GÉRY ET ÉRIZE-SAINT-DIZIER

Nordex France

Compte-rendu du Comité de Riverains n°1

Mercredi 15 mai 2019 – Mairie d'Érize-Saint-Dizier



Les participants au Comité de Riverains

Les personnes invitées à cette réunion du Comité de Riverains sont des habitants ayant manifesté leur intérêt pour cette initiative lors de rencontres en porte-à-porte, réalisées en janvier 2019.

Étaient présents :

- M. Gaston BRAYE, habitant d'Érize-Saint-Dizier
- M. Patrice CHARTON, habitant d'Érize-Saint-Dizier
- M. Marcel CHAVRELLE, maire d'Érize-Saint-Dizier
- M. Luc CHAVRELLE, habitant d'Érize-Saint-Dizier
- M. Maxime CHAVRELLE, habitant d'Érize-Saint-Dizier
- Mme Marie-Flore DEGLAIRE, habitante de Géry
- M. Yves GRANDGERARD, habitant d'Érize-Saint-Dizier
- M. Raphaël HUMBERT, maire de Géry
- M. Daniel LEIGNER – habitant d'Érize-Saint-Dizier
- M. Régis PAPAZOGLU – habitant de Loisey

Étaient absents :

- M. Claude HUMBERT, habitant de Géry
- M. Jacques LIGIER, habitant de Naïves-Rosières
- M. Samuel RAULOT, habitant de Loisey

L'équipe Nordex France :

- Thomas LEBLANC, chef de projet
- Simon VANDENBUNDER, responsable concertation
- Gaëlle DESMERGERS, assistante du chef de projet

Le programme du comité de riverains

1. Présentations des participants

- Tour de table de présentation
- Présentation du porteur de projet, NORDEX France

2. Les règles de la concertation

- Engagements de NORDEX France et des participants dans le cadre du comité de riverains

3. Présentation du projet éolien sur les communes de Géry et Érize-Saint-Dizier

- Les différentes étapes du projet
- La zone de projet et ses contraintes
- Le type d'éolienne envisagé et la production potentielle du parc

4. Questions / réponses

5. La démarche de concertation

Vos questions et nos réponses :

Sur la concertation

En tant qu'habitant de Loisey, quelle est ma légitimité à cette réunion ?

L'enquête publique se fait dans un rayon de 6 km autour des éoliennes, nous considérons donc que les habitants de ce territoire large sont concernés, pas uniquement ceux des communes d'implantation.

Les entreprises ayant implanté les parcs existants sur le territoire avaient-elles effectué ce genre de démarche, étaient-elles indifférentes à l'avis des habitants ?

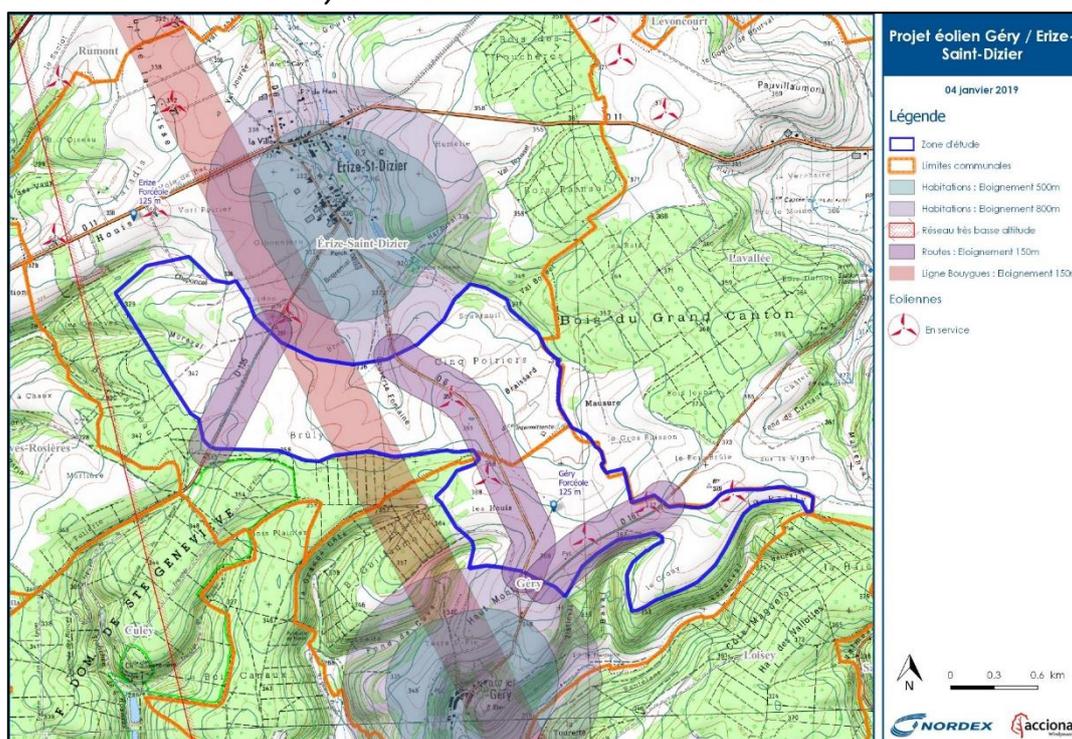
Aucune réglementation n'impose une démarche de concertation avec les habitants du territoire, ceci relève du volontariat des développeurs de projets éoliens. Seule l'enquête publique est réglementaire, mais elle intervient à la fin du dossier. La vision de Nordex France est d'intégrer la concertation comme partie intégrante du développement des projets.

Sur la zone de projet et l'implantation

Pourquoi avoir choisi une zone de projet sur Géry et Érize-Saint-Dizier ?

La démarche permettant de déterminer une zone de projet se fait en plusieurs étapes. Tout d'abord, nous recherchons les gisements de vent. Après avoir trouvé une zone présentant un gisement de vent intéressant, nous étudions les contraintes susceptibles de restreindre cette zone. Ces contraintes sont très diverses : distances réglementaires aux habitations (500 mètres) et aux routes, contraintes de l'armée et des différents services (Météo, réseaux téléphoniques, gaz...). S'ajoutent à ces contraintes le résultat des études paysagères, environnementales et acoustiques. Ainsi la zone initiale se rétrécit petit à petit, jusqu'à se circonscrire au potentiel d'implantation.

Synthèse des contraintes connues à date



Quelle est la distance minimale entre deux éoliennes ?

La distance inter-éolienne optimale est de 5 diamètres de rotor dans la direction des vents dominants, et de 3 diamètres de rotor dans la direction perpendiculaire. Cette distance permet d'éviter que les turbulences créées par une éolienne n'impactent trop l'éolienne voisine. Elle dépend donc de la taille du rotor.

Pourquoi les éoliennes envisagées sont restreintes à 150 mètres ?

Ce sont les contraintes militaires de ce territoire (« réseau très basse altitude ») qui limitent la taille maximale à 150 mètres en bout de pale sur le secteur. Nous ne pourrions pas implanter la dernière génération des éoliennes Nordex (N149) qui atteint 180 m.

Combien y-aura-t-il de poste de livraison ?

Il faut compter en moyenne un poste de livraison pour 12 MW de puissance installée. La production du futur parc étant estimée à 21,6 MW, il y devrait donc y avoir 2 postes de livraison pour ce projet.

Les propriétaires peuvent-ils refuser l'implantation d'une éolienne sur leur parcelle ?

Bien sûr, la parcelle leur appartient. Ils sont libres d'accepter ou de refuser un projet sur leur terrain. D'autre part, si une parcelle est exploitée par une personne autre que le propriétaire, l'exploitant peut lui aussi refuser. Il nous faut donc à la fois la signature du propriétaire et celle de l'exploitant pour intégrer la parcelle en question à la zone de projet.

Qu'est-ce qui détermine le nombre d'éoliennes ?

De nombreux paramètres sont à prendre en compte, notamment le résultat des études environnementale, paysagère et acoustique. Nous prenons également en compte le territoire.

Quand le nombre définitif de machines sera-t-il fixé ?

Nous avons besoin de toutes les contraintes ainsi que le résultat de toutes les études pour convenir du nombre de machines de manière définitive. Ce sera le cas vers fin 2019 – début 2020.

Les réglementations peuvent-elles changer ?

Oui, auquel cas nous devrions nous y conformer si le projet n'a pas encore été déposé.

Sur les éoliennes : fabrication et démantèlement

Quelle est l'origine de fabrication des turbines ?

L'origine de fabrication dépend des composants : les pales, le mât et les éléments extérieurs de la nacelle sont fabriqués en Allemagne. Certains composants internes à la nacelle peuvent être fabriqués en France.

Que deviennent les pales une fois démantelées ?

Plusieurs solutions existent. Les plus courantes actuellement sont de les concasser pour en faire un combustible thermique, ou de les réutiliser dans d'autres pays. Le Gouvernement a fixé comme objectif de rendre toutes les parties de l'éolienne recyclables à partir de 2023, les choses vont donc évoluer, mais 90% des composants d'une éolienne sont d'ores et déjà recyclables.

Qui gère le démantèlement ?

L'exploitant du parc est légalement tenu de démanteler le parc dans sa totalité. Il peut faire appel à des sociétés spécialisées, comme NORDEX.

Combien d'éoliennes ont été démantelées aujourd'hui ?

Les plus anciennes éoliennes commencent seulement à devenir obsolètes, donc les toutes premières éoliennes françaises sont en cours de démantèlement ou vont l'être très prochainement.

Quelle est la durée de vie des nouvelles éoliennes ?

Entre 25 et 30 ans en moyenne, contre 20 ans pour les éoliennes plus anciennes.

Les fondations sont-elles démantelées ?

Les exigences réglementaires imposent un arasement d'un mètre de profondeur en terrain agricole. Ces exigences vont probablement se durcir et imposeront à terme leur démantèlement total. Pour des raisons techniques et financières, le choix d'un démantèlement total est souvent déjà préféré à un démantèlement partiel.

A quoi est due la dégradation des pales ?

Les causes sont diverses : la météo, le vent... Des modélisations aérodynamiques sont faites pour consolider les zones subissant le plus de fatigue mécanique.

Autres questions sur les éoliennes

Rencontrez-vous moins de difficulté dans un territoire comme le nôtre dans lequel de nombreuses éoliennes sont déjà implantées ?

Les sujets de préoccupations ne sont pas les mêmes selon les territoires. Dans un territoire qui ne connaît pas l'éolien, on rencontre plus de craintes liées aux nombreuses rumeurs qui circulent. Mais l'acceptabilité est un enjeu important pour NORDEX France quel que soit le département.

Les problèmes de télévision sont, eux, bien réels ?

Les problèmes sont réels mais moins nombreux depuis l'arrivée de la TNT. Néanmoins, lorsque ces problèmes subsistent, il est de la responsabilité du propriétaire du parc d'intervenir rapidement pour résoudre à ses frais ces problèmes de réception. Nous avons informé les habitants du secteur de la marche à suivre suite à de nombreuses questions lors du porte-à-porte en janvier dernier.

Quelles sont les raisons d'opposition à projet éolien ?

Les raisons sont diverses : la télévision, le bruit, le paysage, les nombreux projets sur le territoire...

Pourquoi les éoliennes clignotent en blanc ou rouge ?

Les couleurs nous sont imposées par la direction générale de l'aviation civile. Pour limiter la nuisance visuelle liée au clignotement des éoliennes, des améliorations sont apportées depuis 2018 : baliser uniquement les éoliennes à la périphérie des parcs, balisage fixe ou à éclat de moindre intensité... Par ailleurs, le balisage circonstancié est à l'étude (allumer les éoliennes uniquement à l'approche d'un avion).

La démarche de concertation

Le comité de riverains

La prochaine réunion sera organisée fin août / début septembre. Le sujet de l'acoustique sera abordé.

L'information des habitants

La deuxième lettre d'information sera distribuée d'ici l'été. Une permanence sera organisée à la rentrée pour présenter le résultat des études.

Un travail avec les enfants

Suite à des suggestions de riverains lors du porte-à-porte, NORDEX France a pris contact avec les associations Meuse Nature Environnement et CPIE de Meuse, dans l'objectif de mettre en place un travail de sensibilisation des enfants à des sujets tels que l'énergie et le renouvelable.